

COMMUNIQUE OFFICIEL DU BUREAU CENTRAL DE LA CONFERENCE
NATIONALE DES EVEQUES DU BRESIL SUR L'ESCADRON DE LA MORT
ALA SUITE DE SA REUNION MENSUELLE DE MAI 1971

"Une fois de plus et en termes non équivoques, que ce soit par des déclarations officielles de cette Conférence Nationale des Evêques du Brésil, ou par des initiatives particulières de quelques évêques, la hiérarchie catholique du Brésil a dénoncé et condamné l'existence, les machinations et les activités des Escadrons de la Mort.

Une fois de plus également, nous trouvons étrange et nous regrettons la scandaleuse impunité dont jouissent ses membres.

A cette occasion, comme évêques et comme citoyens, nous renouvelons notre exécration envers cette organisation. Nous le faisons en raison du caractère hautement subversif et terroriste qu'elle assume avec ses méthodes contre la paix sociale; nous le faisons en raison de l'immoralité intrinsèque de ses objectifs, en se constituant en tribunal parallèle et clandestin, et en faisant justice elle-même, sans jugement et en marge de la Justice; nous le faisons en raison de sa manière lâche d'assassiner des citoyens, probablement délinquants, mais que l'on arrache de leur prison où ils attendent leur jugement et leur éventuel châtement; nous le faisons en raison de ses liens secrets, mis en évidence maintenant, avec des faux policiers ou avec des trafiquants de stupéfiants et des marginaux; nous le faisons, enfin, en raison de l'audace et de l'arrogance avec lesquelles elle affronte la véritable justice en la provoquant et en essayant de la démoraliser.

Nous nous déclarons totalement solidaires des juges intègres, soit de la Justice d'Etat, soit du Tribunal Suprême Fédéral qui, avec honnêteté et fermeté, introduisent en jugement les crimes des Escadrons de la Mort. Les télégrammes que nous leur avons envoyés témoignent de l'appui et de l'encouragement que, comme pasteurs, nous leur donnons pour qu'ils continuent dans cette mission".

(Texte portugais du journal O Estado de São Paulo du 6 juin 1971)